

FICHE D'INFORMATIONS LÉGALES

Document d'entrée en relation

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister à un professionnel réglementé et contrôlé. Le conseil en Gestion de Patrimoine est régi par différents textes et répond à différentes obligations légales selon les activités exercées. Vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants.

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant ainsi que vos proches. Les données collectées vous concernant ainsi que vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Conformément à la loi "informatique et libertés" et aux directives RGPD, vous disposez d'un droit d'accès aux données à caractère personnel vous concernant et d'un droit de rectification ainsi que d'un droit d'opposition à leur enregistrement et leur diffusion. Vous pouvez exercer ces droits par courriel, accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité portant votre signature, à l'adresse suivante : contact@alpes-patrimoine.com

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

L'ENTREPRISE

Alpes Patrimoine Conseil - Sarl, au capital de 5 000 € - RCS de Grenoble 905 199 188 - NAF 6622Z - Siège social : 3, rue des Pins - 38100 Grenoble

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLES

Alpes Patrimoine Conseil est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 21010111 (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>), au titre des activités réglementées suivantes :

- **CIF (Conseiller en Investissements Financiers)** susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Adresse courrier : 17 Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 et/ou lien internet : www.amf-france.org
Cette activité est contrôlable par l'AMF.
- **IAS (Intermédiaire en Assurance)** catégorie courtier de type B, fournissant un conseil de niveau 1.
L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Adresses courrier : 4 Place de Budapest - 75436 Paris Cedex 09 et/ou lien internet : <https://acpr.banque-france.fr/>

Alpes Patrimoine Conseil est par ailleurs :

- **Agent immobilier** : carte de transaction immobilière n° CPI 3801 2023 000 000 005 délivrée par la CCI de Grenoble - Non détention de fonds pour compte de tiers.
L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

COUVERTURES ET GARANTIES

Alpes patrimoine Conseil dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances, et sont souscrites auprès d'AIG Europe S.A - Police ORIA Finance & Patrimoine n° 2.401.395 / - OC100000851.

Intermédiaire d'assurance	3 000 000 € par période d'assurance sans limite par sinistre
CIF - Conseiller en Investissements Financiers	1 000 000 € par période d'assurance sans limite par sinistre
Agent Immobilier	250 000 € par période d'assurance

PARTENAIRES, COMPAGNIES ET FOURNISSEURS

Alpes Patrimoine Conseil n'a aucun lien capitalistique avec les acteurs des marchés financiers ou de promotion immobilière, lui conférant ainsi un statut de société de Conseil en Gestion de Patrimoine. La liste non exhaustive de ses partenaires et fournisseurs est indiquée ci-dessous et l'ensemble des accords est tenu à disposition sur simple demande (cette liste peut être enrichie à tout moment de nouveaux partenaires) :

Nature	Nom	Type d'Accord	Mode de rémunération
Assurance vie / Banque	Ageas, Apicil Life, AXA Théma, Cardif, Generali, Primonial, MMA, Nortia, Swiss Life, UAF Life Patrimoine	Courtier, Partenaire	Commission
Sociétés de gestion	123 IM, Altixia Reim, Eiffel Investment Group, Entrepreneur Invest, Gresham Banque, La Française AM, Perial, Sofidy, Vatel capital, Adequity, Sycomore, Privalto, Feefty, Finaval	Commercialisateur, Distributeur, Partenaire	Commission / Honoraire
Assurances	Afi Esca, Alptis, April, Entoria, Generali Vie, Metlife, Unim	Courtier, Partenaire	Commission
Promotion Immobilière	Cerenicimo, LB2S, Cogedim, Histoire & Patrimoine, Nexity, Océanic Groupe, Perl, Bouygues, Green City, Groupe Cir, Anjalys	Agent Immobilier, Partenaire, Protocole	Commission / Honoraire
Conseil	Fidroit	Partenariat	Commission / Honoraire

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

ALPES PATRIMOINE CONSEIL - 3 rue des Pins 38100 Grenoble - Tél : 04.76.41.81.53 - alpes-patrimoine.com

Conseil en Gestion de Patrimoine | SARL au capital de 5 000€ | SIREN 905 199 188 | NAF 6622Z

Conseil en Investissements Financiers | ANACOFI CIF E010307, association agréée par l'AMF | Référencé à l'Orias sous le numéro 21010111 - www.orias.fr

Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce | Carte professionnelle n° CPI 3801 2023 000 000 005 délivrée par la CCI de Grenoble - Non-détention de fonds pour compte de tiers

Courtier en assurances - Référencé à l'Orias sous le numéro 21010111 - www.orias.fr - Les activités d'IAS sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

Garantie financière et responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L512,6 et L512,7 du code des assurances et à l'activité

Police ORIA Finance & Patrimoine n° 2 401.395 / - OC100000851

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION

Alpes Patrimoine Conseil peut percevoir :

- Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés. Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.
- Dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites, notamment économiques ou contractuelles.
- Au titre de ses activités d'Intermédiaire en assurance (IAS), le cabinet perçoit un commissionnement par la compagnie, le fournisseur ou le partenaire. Plus précisément, pour tout acte d'intermédiation en investissement financier, le conseiller est rémunéré par les frais d'entrée, déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 80 % de ceux-ci. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.
- Facturation d'honoraires : notamment pour notre activité de conseil, dont la détermination est détaillée dans la lettre de mission (tarif horaire ou forfait). A titre indicatif, le tarif horaire de base est de 170 € HT, soit 204 € TTC.

MODE DE COMMUNICATION

Les communications pourront être réalisées par tout moyen (téléphone, mails, rendez-vous physique, visioconférence..).

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Selon l'article 325-23 du RGAMF et la recommandation ACPR du 9 mai 2022.

Modalités de saisine de l'entreprise :

Pour toute réclamation, votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

- **Par courrier** : Alpes Patrimoine Conseil - 3 rue des Pins - 38100 Grenoble
- **Par téléphone** : 04 76 41 81 53 / **Par mail** : contact@alpes-patrimoine.com

Nous nous engageons à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- 10 jours ouvrables maximum, à compter de la date d'envoi de la réclamation, pour accusé réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- 2 mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client, sauf circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur :

- **Pour les litiges avec une entreprise** : Médiateur de l'Anacofi - 92 rue d'Amsterdam - 75009 Paris
- **Pour les activités CIF** : Médiateur de l'AMF - Mme Marielle COHEN-BRANCHE - 17, place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02
<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>
- **Pour les activités d'assurance** : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09
<http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>
- **Pour les activités Immobilières** : Médiation de la consommation - ANM Conso - 2 rue de Colmar - 94300 VINCENNES
<https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>
- **Pour les litiges avec une entreprise**, Médiateur de l'Anacofi - 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris

NOM, PRENOM, DATE ET SIGNATURE